



**FORMATION INTER-ENTREPRISES \***

**3 jours**

## Permis d'exploitation, débits de boissons et restaurants

**à partir de 800 € net de taxe par participant**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### PUBLIC VISÉ

Tout public

#### PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

#### AIDES AU FINANCEMENT \*\*

Cap Emploi  
Opérateurs de Compétences (OPCO)  
France Travail  
Entreprise

*\*\* sous conditions*

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

#### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Accompagnement et suivi individualisé  
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation  
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

#### ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

*\* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).*

Retrouvez toutes les informations sur  
**laho-formation.fr**

**N° Vert 0 805 384 384**



## PROGRAMME DE LA FORMATION

## 1. LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE : LES SOURCES DE DROIT ET LES APPLICATIONS

- **Organisation administrative et judiciaire**
- **Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques**
- **Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui.**
- **La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique**
- **La police administrative générale (Code des collectivités territoriales),**
- **La police administrative spéciale (Code de la santé publique)**

## 2. LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE

- **Les conditions liées à la personne : La nationalité, la capacité juridique, les incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement**
- **Les conditions liées à la licence : La classification des boissons, les boissons interdites de vente en France**
- **Les différentes licences et leurs champs d'application, les conditions de délivrance et de validité d'une licence, les restrictions (limitation du nombre de débits de boissons, péremption, zones protégées)**
- **La vie d'une licence : Les transferts (activité touristique, communes dépourvues de débits de boissons), les interdictions de transfert, la translation d'une licence, la mutation d'une licence**
- **Les déclarations préalables à l'ouverture : La déclaration administrative (délai, contenu, formalisme), les obligations fiscales, la rédaction du bail par acte authentique, les déclarations communes aux métiers de bouche (immatriculation, assurances, services vétérinaires)**

## 3. LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- **Les obligations liées à l'établissement : Les horaires d'ouverture et de fermeture, les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique, l'étalage obligatoire des boissons sans alcool, les affichages obligatoires, l'information sur le prix, la vidéo-protection**
- **Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques**
- **La prévention et la lutte contre le risque « alcool » : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des « open bars », la réglementation des « happy hours »**
- **La protection des mineurs contre le risque « alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage,**
- **Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client**
- **La protection des femmes enceintes contre le risque « alcool »**
- **La présentation des conséquence**

